

République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du 27 février 2006

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Président du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Cyril de UTHEMANN

Conseiller municipal

Deuxième des "viennent ensuite" de la liste n° 1 "Entente communale" pour la fin de la période législative 2003-2007.

Monsieur Cyril de UTHEMANN succède à Monsieur Pierre BOSSET, démissionnaire.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Vandœuvres, le 7 mars 2006

Le Président du conseil municipal

Nicolas TERRIER